L'apprentissage une voie pleine d'avantages

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

VERSION AVRIL 2024

SOMMAIRE

02 EDITO

03 APPRENTISSAGE ET HANDICAP
COMMENT BÉNÉFICIER D'AMÉNAGEMENTS ET DE COMPENSATION EN FORMATION ET DANS LE CADRE DE L'EMPLOI OCCUPÉ ?

04 RÔLES, MISSIONS ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCOURANT À A LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

05 L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTIS ET DES EMPLOYEURS PAR LE CFA.
OÙ TROUVER DE L'AIDE ET DES INFORMATIONS ?

EDITO

Depuis sa création en 1906, la fondation prend en charge les plus vulnérables et les personnes en situation de handicap.
La formation par la voie de l'apprentissage, permet aux personnes en situation de handicap de suivre une formation qualifiante afin d' accéder à un emploi qualifié. Les employeurs peuvent ainsi former et accompagner des apprentis en fonction des besoins spécifiques de leur entreprise.

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont éligibles à la formation par la voie de l'apprentissage dés l'âge de 16 ans et sans limite d'âge. Le contrat d'apprentissage peut être signé avec tout employeur, privé ou public, pour une durée maximale de 4 ans.

COMMENT BÉNÉFICIER D'AMÉNAGEMENTS ET DE COMPENSATION EN FORMATION ET DANS LE CADRE DE L'EMPLOI OCCUPÉ ?

Pour bénéficier d'aménagements et de compensation en formation et dans le cadre de l'emploi qu'elles occupent, les personnes en situation de handicap doivent avoir une notification de la MDPH indiquant la reconnaissance de travailleur handicapé. L'employeur peut prévoir des aménagements de travail sur proposition du référent et du médecin du travail. À ces conditions, il est possible pour l'employeur de solliciter des financements pour assurer les aménagements afin de réunir les conditions nécessaires à la bonne intégration de l'apprenti.

RÔLES, MISSIONS ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCOURANT À A LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

le CFA

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation, en leur offrant un soutien dès leur inscription et jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Le référent handicap du CFA

Le référent handicap du CFA a pour mission de faciliter l'accès à la formation pour les publics en situation de handicap bénéficiaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Il les informe sur les dispositifs d'accompagnement et les assiste dans leurs démarches auprès des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). En collaboration avec le futur apprenti et les équipes de formation, le référent handicap définit les ajustements nécessaires pour suivre la formation. À travers **un entretien d'évaluation,** il élabore un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI), précise les modalités de mise en œuvre et communique ses recommandations à l'employeur.
Tout au long de la formation, il travaille en étroite collaboration avec le référent pédagogique et le référent handicap dédiés au sein de l'institut de formation.
Le référent handicap du CFA peut vous assister notamment dans le choix de votre formation, la constitution de votre dossier auprès de la MDPH pour l'ouverture de vos droits, ainsi que l'aménagement de votre formation et des évaluations certifiantes (matériel pédagogique, ajustement du temps...) .

Les instituts de formation

Les instituts de formation accueillent des apprentis, parmi lesquels des personnes en situation de handicap, dans la mesure où cela ne présente pas d'obstacles à la réalisation de leur projet professionnel.

L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTIS ET DES EMPLOYEURS PAR LE CFA

Les apprentis comme les employeurs sont accompagnés avant la signature du contrat, et pendant son exécution. Les équipes du CFA et de l'institut de formation accompagnent apprenti et employeur pour faciliter l'intégration en entreprise et prévenir les décrochages. L'accompagnement de l'apprenti et de l'employeur en amont et durant la durée d'exécution du contrat, permet de conforter l'apprenti dans sa formation et vise à pérenniser la collaboration avec le milieu professionnel afin de préparer l'apprenti à sa vie professionnelle future.
Les entreprises peuvent bénéficier de différentes aides à l'embauche, notamment l'aide de l'Agefiph et, pour les employeurs publics, l'aide du Fiphfp.

OÙ TROUVER DE L'AIDE ET DES INFORMATIONS ?

La référente handicap du CFA : v.leroux@lafocss.org

Demande de prestations MDPH (AAH, PCH, ...) et renouvellement

(Démarche en ligne)

Agefiph : https://www.agefiph.fr

Fiphfp : https://www.fiphfp.fr/

Cap emploi : https://www.capemploi.info/

FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE